

## NOTE D'INFORMATION SUR LA FILIERE MANGUE

Cette note rentre dans le cadre des préparatifs de la participation du Mali au 9<sup>ème</sup> Forum AGOA , prévu du 02 au 06 août 2010 aux Etats-Unis. Elle porte sur l'offre de la mangue et les problèmes d'accès aux marchés (UE et USA).

### I. OFFRE DU MALI

#### 1. Mangues fraîches

La mangue est une filière porteuse qui offre de réelles opportunités de développement au Mali eu égard au potentiel existant (200 000 tonnes de mangues par an) et les marchés porteurs (UE, Sous région, USA). Elle est surtout appréciée par sa diversité (87 variétés dont 80% sont exportables).

C'est ce qui a motivé la volonté du Gouvernement du Mali conformément au Programme de Développement Economique et Social (PDES) et au Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSRP) à développer la filière mangue par les interventions des Projets/Programmes sur tous les segments de la chaîne de valeur de la filière.

Depuis 2005, le Projet Cadre Intégré mène une stratégie de développement à travers une approche filière pour développer les capacités commerciales par la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans la matrice d'actions de l'Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce (EDIC). L'entretien des vergers, l'accompagnement à la certification, l'appui à la promotion commerciale sont, entres autres, des actions qui sont menées chaque année pour développer la filière mangue.

Grace aux efforts conjugués de ces Projets/Programmes, la filière a connu ces dernières années une dynamique certaine dans la structure des exportations. Elle est le premier fruit d'exportation au Mali.

Selon les statistiques de l'Institut National de Statistiques (INSTAT), les quantités de mangues exportées au cours de ces dernières campagnes ont été respectivement de 2 927 t en 2005, 4521 t en 2006, 8517 t en 2007, 12 676,7 t en 2008 et 6.857 tonnes pour 2009. D'où un taux de progression de 334,88% de 2005 à 2008.

Cette croissance régulière des quantités exportées de mangue malienne depuis six ans a chuté presque de moitié en 2009. Ce constat est essentiellement dû aux facteurs climatiques qui ont lourdement pesé sur les rendements mais aussi aux difficultés d'accès aux services des infrastructures à usage collectif (PLAZA, Station de conditionnement de Yanfolila et de Bougouni).

Les variétés exportables sont entre autres, l'Amélie, le Kent, le Keitt et le Brooks.

Les principales destinations de la mangue avec une forte demande sont les pays de l'Union européenne (plus de 50%), la sous-région, le Maghreb, l'Asie et les USA.

Il existe aujourd'hui des infrastructures de conditionnement dans les zones à fort potentiel de production pour faciliter l'exportation des mangues :

- **Périmètre Logistique Aménagé en Zone Agricole (PLAZA) à Bamako** : Financé par les Pays-Bas, l'un des objectifs du PLAZA est de contribuer à l'accroissement des volumes d'exportation de mangues (mangue bateau) du Mali et d'intensifier la culture des légumes comme le haricot vert ;
- **Stations de conditionnement de fruits et légumes de Yanfolila et de Bougouni** grâce à la volonté du Président de la République dans sa politique de la promotion des jeunes
- **Les Stations privées à Sikasso et Bamako** appartenant aux exportateurs : TEM, AOM, FLEX Mali, Etablissements YAFFA et Frères, entre autres.

## **2. Mangues transformées**

La transformation des mangues crée de la valeur ajoutée. C'est pourquoi, le Gouvernement accompagne les acteurs surtout les femmes transformatrices.

- **COMAFRUIT Mali** : C'est une SARL qui est spécialisée dans la transformation des fruits en purée destinée à l'exportation. COMAFRUIT a pour objectif la production, la transformation, l'exportation de plus de 50% de la production, la commercialisation et la promotion des fruits et légumes du Mali. L'Usine a démarré ses activités en avril 2010.

- **Les unités de transformation de fruits et légumes** (séchage, confiture etc.) dont les principales promotrices sont les femmes à Sikasso et Bamako.
- **Unité de Transformation de Fruits et Légumes de Yanfolila** : la production est prévue courant de l'année 2010. Elle est spécialisée dans la fabrication des confitures, jus etc.

## II. ACCES AUX MARCHES

L'exportation de fruits et légumes au Mali restent confrontée à un véritable problème d'accès au marché dû surtout aux exigences réglementaires et commerciales imposées par l'UE, principal marché d'exportation de la mangue malienne.

L'arrêté interministériel N° 06 – 287 MIC – MEF – MA – MET précise les conditions spécifiques d'organisation de la profession d'exportation de fruits et légumes au Mali. Cet arrêté fixe le statut de l'exportateur au Mali qui exige entre autre le numéro du registre du commerce et du crédit mobilier, de la Patente Export en cours de validité. Un cahier des charges de l'exportateur (mangues) a été établi ainsi que les conditions de suspension en cas de non observation des dispositions du présent arrêté.

### 1. Le marché de l'Union européenne :

Plus de la moitié des mangues maliennes est destinée à l'Europe. En 2007, les exportations à destination des pays européens ont atteint 4892 tonnes, soit 42,56% des exportations totales. Si nous prenons pour la tonne de mangue à 656 020 FCFA en moyenne ; les exportations vers l'Europe rapportent aux exportateurs maliens 3 209 249 840 FCFA de chiffre d'affaires.

La directive 2000/29/CE du Conseil comporte des dispositions concernant les contrôles phytosanitaires obligatoires à effectuer sur certains végétaux et produits végétaux en provenance de pays tiers. Il s'agit de contrôles documentaires, de contrôles d'identité et de contrôles physiques phytosanitaires destinés à garantir le respect des exigences communautaires générales et spécifiques requises à l'importation.

- Les contrôles documentaires consistent en une vérification des certificats et documents accompagnant le lot, et en particulier le certificat phytosanitaire. Ce certificat doit être établi par l'autorité compétente du pays d'origine ou du pays de réexportation. Ces documents doivent garantir que le produit est conforme aux exigences spécifiques imposées par la Communauté.
- Les contrôles d'identité consistent à vérifier que le lot correspond aux végétaux ou produits végétaux sur lesquels porte le certificat.
- Les contrôles phytosanitaires consistent à établir, sur la base d'une inspection de tout ou partie du lot, que celui-ci est exempt d'organismes nuisibles.

En cas de non satisfaction de normes phytosanitaires, les mesures suivantes peuvent être prises :

- le refus d'accès au territoire de l'UE ;
- le renvoi vers une destination extérieure à l'UE ;
- le retrait des produits contaminés de l'envoi, la destruction, l'imposition d'une quarantaine dans l'attente des tests supplémentaires.

On constate chaque année, plusieurs rejets de mangues à l'exportation malgré les efforts qui sont mis en œuvre pour faire face à ces exigences.

## **2. Le marché américain**

Les techniques pour avoir accès au marché américain ne sont pas encore maîtrisées. L'une des exigences de ce marché est de faire bouillir la mangue avant de l'exporter.